



Conseil Municipal

Séance du 7 avril à 19 h 00

- Présidence :** Aline DESTRI
- Présents :** MM Francine GAYARD - Serge DESTRI - Jérémy FEURTE
Jean-Patrick GAYARD - Thierry WISEUR - Roxane NEVEUX
- Absent excusé :** Joël DESFONTAINES
- Absent non excusé :** Gérard LHOMME

Le Quorum est atteint

Secrétaire de séance : Francine GAYARD

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2022

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2022
2. Approbation du compte de gestion
3. Taux des 3 taxes
4. Budget primitif 2022
5. Horaire éclairage
6. Remboursement frais divers
7. Questions diverses.

1 compte administratif 2022

Pour le vote du compte administratif, Jean-Patrick GAYARD est nommé provisoirement Président de séance.

Mme le Maire nous présente le compte administratif pour 2022.

Section investissement

| | |
|--------------------------|-------------|
| . Recettes | 13.791,27 € |
| . Dépenses | 1.519,20 € |
| . Résultat de l'exercice | 12.272,07 € |

Section fonctionnement

| | |
|--------------------------|-------------|
| . Recettes | 93.184,87 € |
| . Dépenses | 85.582,32 € |
| . Résultat de l'exercice | 7.605,55 € |

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Part affectée à l'investissement | 6.932,46 € |
| Résultat de clôture 2021 | 80.255,10 € |

Résultat de clôture 2022 **93.197,26 €**

Vote : 5 pour 1 contre **adopté à la majorité**

2. Approbation du compte de gestion

Vote : 6 pour 1 contre **adopté à la majorité**

3. Taux des 3 taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.82 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.80 %.
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 12.03 %

Vote : 6 pour 1 contre

4. Budget primitif 2022

Section investissement

| | |
|------------|-------------|
| . Recettes | 14.185,61 € |
| . Dépenses | 12.000,00 € |

Section fonctionnement

| | |
|------------|--------------|
| . Recettes | 171.717,46 € |
| . Dépenses | 171.717,46 € |

Vote : 6 pour 1 contre **adopté à la majorité**

5. Horaire éclairage

Dans le cadre des économies d'énergie, Mme le Maire propose de modifier les horaires de l'éclairage publique dans le village.

Nouvel horaire proposé : 21 h 30 - 6h30

Après en avoir délibéré, l'ensemble de conseillers présents rejettent la proposition de Mme le Maire estimant qu'étant sous contrat avec l'USEDA jusque fin décembre 2023, il ne devrait pas y avoir d'augmentation.
A revoir en fin d'année.

6. Remboursement frais

Mme le maire demande le remboursement :

- des frais annuels qu'elle a réglés concernant le site internet Laversine.fr
- de l'huile 2 temps acheté par Mme GAYARD
 - ⇒ accepté par l'ensemble des conseillers présents.

7. Questions diverses

- Arrosage des fleurs : M. GAYARD pense qu'il faudrait trouver un autre moyen pour arroser les fleurs, la cuve utilisée étant très lourde à déplacer.
Mme le maire a répondu que ce n'était pas nécessaire car la mairie ne mettra plus de fleurs dans le village puisque le plupart des membres du conseil estime qu'ils n'ont pas lieu de participer à l'arrosage ou n'ont pas le temps d'y participer.

Fin de séance 20h00

Aline DESTRI
Maire

Francine GAYARD
Adjointe

Jean-Patrick GAYARD

Gérard LHOMME
Absent

Joël DESFONTAINES
Absent

Serge DESTRI

Thierry WISEUR

Jérémy FEURTE

Roxane NEVEUX